

I. Informations sur AE R Valor

Ce fonds d'investissement interne de la branche 23 est commercialisé par Allianz Benelux s.a. dans les produits Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan. Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires et le document d'informations spécifiques de ce fonds sont disponibles gratuitement chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be.

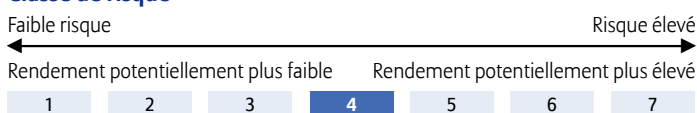
Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis à 100% dans le compartiment **R Valor C EUR** de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français **R Valor**.

La SICAV a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, la SICAV ne dispose pas d'indicateur de référence.

La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.

Classe de risque



Période de détention recommandée

5 ans

Date de création

25/09/2017

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur. Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Performance (%)¹

	Depuis 1/1	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017	VNI
Fonds	-2,31	5,40	-2,50	-1,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,37 €

II. Informations sur R Valor C EUR

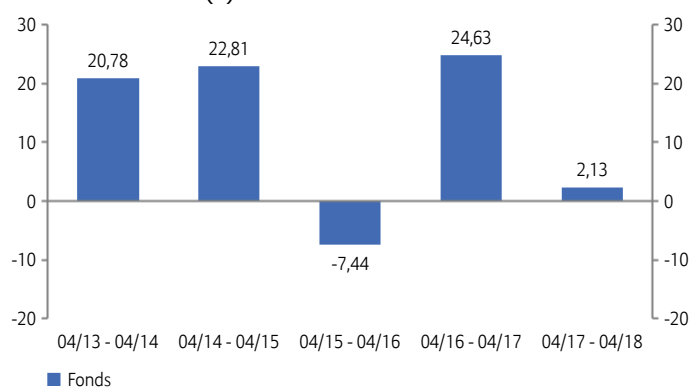
Performance (%)²

	1 an	3 ans	3 ans p.a.	5 ans	5 ans p.a.	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds	2,13	17,82	5,62	74,76	11,81	22,86	14,31	3,29	18,48	8,86

Evolution VNI sur 5 ans²



Performance annuelle (%)²



Indicateurs de risque/return

	3 ans	5 ans
Volatilité (%)	14,01	12,32

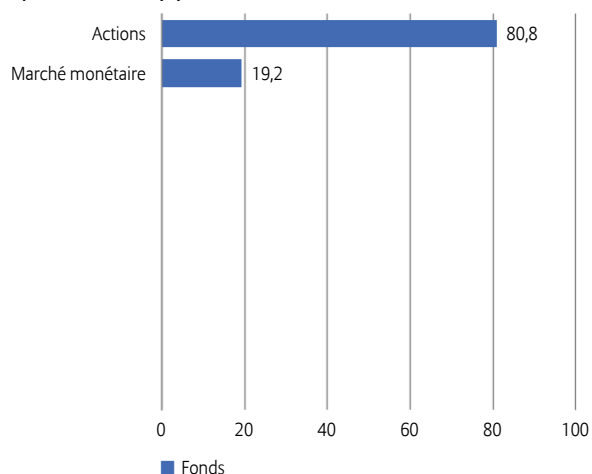
Notation Morningstar™ R Valor C EUR



Rating sur une échelle de 1 à 5 au 31/03/2018. Morningstar évalue les fonds d'investissement sur base des performances, moyenne pondérée sur 3, 5 et 10 ans. Les fonds d'investissement sont ensuite classés au sein de leur catégorie Morningstar selon leur rapport risque-rendement. Les 10 pourcent les mieux classés se voient récompensés de 5 étoiles, les 10 pourcent les plus bas du classement reçoivent 1 étoile.

Structure du portefeuille

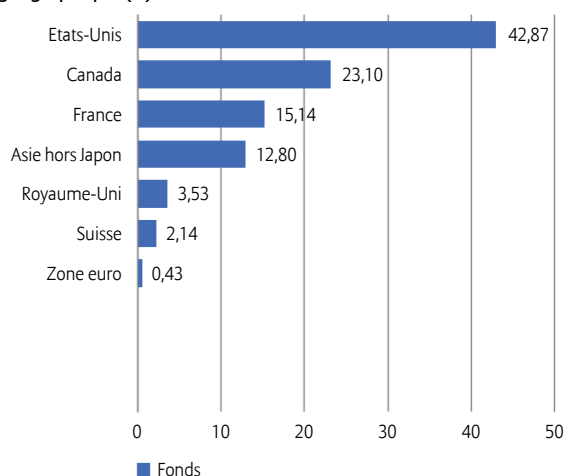
Répartition par instrument (%)



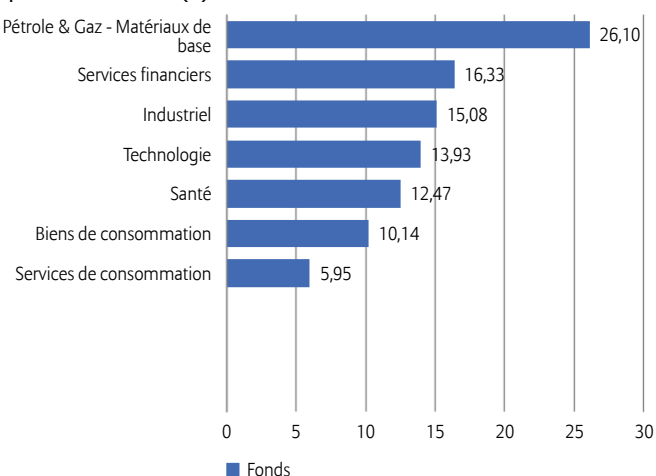
Principaux titres (en % de la valeur de marché)

Lvmh Moet Hennessy Louis Vui	3,49
Alphabet Inc-Cl A	3,04
Facebook Inc-A	2,98
Ping An Insurance Group Co-H	2,95
Manulife Financial Corp	2,80
Alibaba Group Holding-Sp Adr	2,75
Morgan Stanley	2,72
Teck Resources Ltd-Cl B	2,69
Concho Resources Inc	2,56
Celgene Corp	2,49
Total	28,47

Répartition géographique (%)



Répartition sectorielle (%)



Opportunités

- + Un fonds « carte blanche », sans indice de référence.
- + Un portefeuille concentré et investi sur des thématiques porteuses de croissance.
- + Une gestion performante sur le long terme avec plus de 20 ans d'historique.

Risques

- Risque de perte en capital.
- Risque lié aux investissements sur les places boursières internationales.
- Risque lié aux investissements sur les produits de taux.

Informations clés du fonds sous-jacent

Société de gestion	Rothschild Asset Management
Date de création	08/04/1994



Gestionnaires de fonds

Yoann Ignatiev & Xavier de Laforcade
(depuis 2008 & 2010)

Commentaire du gestionnaire

Les résultats excellents des sociétés nord-américaines au 1er trimestre de 2018, ainsi que des prévisions restant bien orientées pour l'ensemble de l'année ont provoqué un fort rebond des indices actions. Les secteurs cycliques tels que les matières premières et l'énergie ont participé pleinement à cette performance. Dans ce contexte porteur pour les fonds, nous avons renforcé principalement nos allocations dans le secteur financier américain en complétant notre position dans Capital One. Nous avons également privilégié le secteur plus défensif de la santé et avons fait un investissement complémentaire sur Schneider avant la publication des résultats de la société.

Remarques importantes

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur www.allianz.be sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur www.allianz.be sous Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement (Branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :
 - l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02/547.58.71, fax : 02/547.59.75, info@ombudsman.as,
 - Allianz Benelux s.a. par mail à plaintes@allianz.be ou par fax au 02/214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, Rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.

¹ Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

² Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par le fonds sous-jacent, après déduction des frais de gestion imputés au contrat. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le fonds dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Rothschild Asset Management, Société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP-17000014. Société en commandite simple au capital de 1 818 181,89 €. R.C.S. (registre de commerce) 824 540 173 - Paris. 29, avenue de Messine - F-75008 Paris - Tél. : +33 1 40 74 42 92. www.rothschildgestion.com

